

COMMUNE DE WIMMENAU



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 16 Septembre 2015

Présents : MM. Mmes : RUCH Marc - DEININGER Yves - HETZEL Valérie - HUCKENDUBLER René - BEYER Nathalie - DORSCHNER Adrien - HARRER Rémy - SAND Gilbert - SCHILL Emmanuelle - Mme SCHMITT Dominique - M. SCHMITT Dominique - STENGER Simone -TRUNK Claude

Absents excusés : CLEISS Cornélia (procuration à Emmanuelle SCHILL) - PFISTER Monique

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation compte-rendu du 02 Juillet 2015
- 2°) Projet terrains ZUBER
- 3°) Budget Primitif - Modifications
- 4°) Budget cimetière
- 5°) Médiathèque – achat DVD et licence 3^{ème} poste
- 6°) Droit de place messti 2015
- 7°) SIBAR – travaux ancienne gare
- 8°) Achat terrains
- 9°) Divers

Décisions prises :

1°) **APPROBATION COMPTE RENDU DU 02 Juillet 2015**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve le compte rendu de la séance du 02 Juillet 2015.

2°) **PROJET TERRAINS ZUBER**

Le Maire indique au Conseil municipal que l'acte de vente des terrains ZUBER a été signé et qu'il a réceptionné un courrier de demande pour le rachat de la parcelle cadastrée section 2 n° 517/11 d'une contenance de 10 a 46 sol et 6 a 64 pré avec maison d'habitation. Les conseillers discutent le projet et décident :

- de vendre la parcelle section 2 n° 517/11 à M. HAEHN Franck et Mme LANG Magali pour la somme de 90.000 € et autorise le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer l'acte de vente,
- de solliciter le SDAUH de Saverne pour une étude en vue de la viabilisation des autres parcelles acquises.
-

Le Conseil Municipal prend connaissance des offres de prêts relais réceptionnées pour ce projet et retient l'offre faite par le Crédit Mutuel aux conditions suivantes :

- Montant du crédit : 150.000,00 €
- Durée : 3 ans
- Taux intérêts : 1,1 % fixe
- Commission : 0,10 % du montant autorisé payable à la signature
- Remboursement : trimestriel et remboursement anticipé à tout moment sans préavis ni pénalité

et autorise le Maire ou son Adjoint à signer les pièces nécessaires à ce financement.

3°) **BUDGET PRIMITIF - MODIFICATIONS**

Le Conseil Municipal vote les modifications du Budget Primitif 2015, comme suit :

BUDGET PRIMITIF – COMMUNE DE WIMMENAU

Section d'investissement

Dépenses :

Compte 202 – PLU	+	2.281 €
Compte 2051 – SITE INTERNET	+	40 €
Compte 2111 –Terrains	+	150.000 €
Compte 2764 – 041 TVA	+	33,27 €

Recettes :

Compte 1341 – DGE	+	2.321 €
Compte 1641 – Emprunt	+	150.000 €
Compte 2313 – Constructions	+	33,27 €

4°) **BUDGET CIMETIERE et CCAS**

- Par délibération du 14 octobre 2014, le Conseil Municipal a décidé la dissolution du BUDGET « SEPF » (cimetière).

Pour compléter cette délibération, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de 340,57 € au Budget principal de la Commune et vote un transfert de crédits du compte 6522 dans le budget SEPF au compte 7551 dans le BP de la Commune pour la somme de 340,57 € et autorise le Maire de signer les pièces à éditer.

- Se référant à l'article 79 de la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Conseil Municipal décide de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale. Il décide d'affecter le résultat excédentaire de 192,48 € au Budget principal de la Commune et vote un transfert de crédits du compte 652 dans le budget CCAS au compte 7551 dans le BP de la Commune pour la somme de 192,48 € et autorise le Maire de signer les pièces à éditer.

5°) **MEDIATHEQUE – ACHAT DVD ET LICENCE 3^{EME} POSTE**

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rejet de mandats par le Trésorier concernant l'acquisition des DVD pour la Médiathèque, dont les crédits sont bien inscrits au BP de la Commune de WIMMENAU, à raison de 3.000 € pour l'année 2015, en section investissement.

Le Conseil Municipal confirme qu'à l'ouverture de la médiathèque le stock de départ n'était pas important, la commune n'ayant pas eu les fonds nécessaires et que de ce fait il a été décidé d'agrandir celui-ci en inscrivant des crédits annuels lors du vote du Budget primitif.

Le Conseil Municipal certifie que l'acquisition annuelle de DVD est faite en vue de compléter le fonds documentaire dans le cadre de l'extension physique de la médiathèque et le montant annuel est défini par le Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif et est réparti sur plusieurs mandats, selon livraison.

Bien que la réglementation prévoie l'imputation des acquisitions ultérieures de DVD en section de fonctionnement au compte 6065, le conseil municipal, au vu du fonctionnement cité ci-dessus, décide, de continuer à imputer ces dépenses en section d'investissement au compte 2188.

L'Association des amis de la médiathèque a financé l'acquisition d'une troisième licence du logiciel de gestion de bibliothèques et médiathèques, pour l'ordinateur supplémentaire acquis récemment. Le Conseil Municipal décide de prendre en charge le contrat de maintenance de ce poste, pour un montant de 36 € TTC.

6°) **DROIT DE PLACE MESSTI 2015**

Le Maire informe le Conseil Municipal des négociations avec les forains pour le droit de place 2015 et indique que le montant a été fixé à 300 € pour l'ensemble des forains présents. Le Maire déplore le déroulement des discussions avec les forains en 2015. Les Conseillers valident le montant du droit de place.

7°) **SIBAR – TRAVAUX ANCIENNE GARE**

Le Maire informe les Conseillers du contenu d'une réunion organisée par la SIBAR autour du projet de logements sur le site de l'ancienne gare.

Etant donné la difficulté de mener des travaux d'amélioration acoustique, thermique et d'accessibilité sur l'ancien bâtiment comprenant les 2 logements et les bureaux, le projet initial est modifié pour laisser place à un 4^{ème} pavillon, après démolition du bâtiment de l'ancienne gare.

Les locataires actuels seront prioritaires pour les locations futures.

8°) **ACHAT TERRAINS**

En complément de sa délibération prise en date du 28 novembre 2014 et vu l'avancée du dossier, le Conseil Municipal décide d'acheter le terrain section 02 parcelle 6 appartenant à M. SCHOTT, d'une surface de 13 ares 88 au prix de 40 € l'are et autorise le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer l'acte d'achat.

9°) **DIVERS**

- Le Maire fait un compte-rendu des chantiers de l'été réalisés avec un groupe de scouts de France et remercie les conseillers qui ont participé à l'encadrement des jeunes.
- Différentes dates de réunions de commissions ont été fixées.
- La 1^{ère} sortie du conseil municipal pour la découverte du ban de la commune a été reportée au mois de mai 2016.
- Le prochain ramassage de papier aura lieu le 03 octobre.
- Une demande pour l'achat d'un terrain en zone artisanale a été faite au Maire. Après discussion les Conseillers proposent de fixer le prix de l'are viabilisé à 1.750 €.

- Le Maire informe le Conseil Municipal sur les différents problèmes de stationnement dans la commune et lui soumet les propositions d'une étude effectuée par le Centre Technique du Conseil Départemental à Bouxwiller. Les Conseillers en discutent et autorisent le Maire à prendre les arrêtés nécessaires et mettre en place les panneaux de signalisation correspondants. L'installation de miroirs de carrefour a également été abordée.

Wimmenau, le 21 septembre 2015

Le Maire

Marc RUCH